



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1380 du 14 juin 2011**

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. AGENDA	2
2. INFOS BREVES	2
3. REORGANISATION DES VOIES NAVIGABLES :	
- COMMUNIQUE FEDERAL SUITE ACTIONS DES 6 ET 7 JUIN	3
- COMMUNIQUE FEDERAL : GREVE DU 6 JUIN	4-5
- COMMUNIQUE UNITAIRE SUITE AUDIENCE AU CABINET DU 7 JUIN + RELEVÉ DE DECISIONS DU CABINET	6-7
- COMMUNIQUE DE L'U.I.T. – C.G.T.	8
4. COMMUNIQUE FEDERAL : FUSION B TECHNIQUES	9
5. COMMUNIQUE C.G.T. – F.O. SUR FUSION B TECHNIQUES	10
6. STRATEGIE NATIONALE BIODIVERSITE : EXEMPLE DE LA LORRAINE	11-17
7. LA NATIONALE 6 MENACEE D'ABANDON	18
8. DECLARATION UNITAIRE : EVOLUTION DU C.E.R.T.U.	19
9. ELECTION C.T.P.M. DU 20 OCTOBRE : ADRESSE C.G.T. – F.S.U.	20
10. COMMUNIQUE C.G.T. – F.P. SUITE A L'ACTION DU 31 MAI 2011	21



## AGENDA

**Mardi 14 juin 2011 :**  
OS / DRH sur PFR des B

**Mardi 14 juin 2011 :**  
Réunion UGFF sur les élections du 20 octobre 2011

**Mardi 14 juin 2011 :**  
OS / Cabinet du MEDDTL sur les Voies Navigables

**Mardi 14 juin 2011 :**  
OS / DRH sur le projet d'arrêté du SCN E CFDM

**Mercredi 15 et jeudi 16 juin 2011 :**  
CCN

**Mercredi 15 juin 2011 :**  
action rassemblement des B Techniques boulevard St Germain

**Mercredi 15 et jeudi 16 juin 2011 :**  
commission exécutive fédérale

**Jeudi 16 juin 2011 :**  
CA de l'ENTPE

**Jeudi 16 juin 2011 :**  
Réunion confédérale sur les élections 2011

**Vendredi 17 juin 2011 :**  
OS / MEDDTL sur IHS et IHTS

**Lundi 20 juin 2011 :**  
bureau de l'UGFF

**Lundi 20 juin 2011 :**  
OS / DRH, groupe de travail ARTT dans les ULAM

**Mardi 21 juin 2011 :**  
CCAS

**Mardi 21 juin 2011 :**  
réunion UGFF sur les PPP

**Mercredi 22 juin 2011 :**  
secrétariat fédéral

**Mercredi 22 juin 2011 :**  
Réunion UGFF sur la Réate

**Mercredi 22 juin 2011 :**  
OS / DRH sur les contractuels des Parcs Nationaux et l'AAMP

**Jeudi 23 juin 2011 :**  
intervention de la FNEE – CGT à l'AG de la MGET

**Jeudi 23 juin 2011 :**  
commission exécutive de l'UGFF

**Jeudi 23 juin 2011 :**  
CCHS

**Jeudi 23 juin 2011 :**  
initiative confédérale sur les services publics à Montreuil

**Jeudi 23 juin 2011 :**  
Groupe d'échanges du MEDDTL,

**Jeudi 23 juin 2011 :**  
OS / DRH MEDDTL- MAAPRAT sur fusion ingénieur

**Vendredi 24 juin 2011 :**  
AG de l'AFUL et de la SCER

**Vendredi 24 juin 2011 :**  
OS / DRH sur la résorption de l'emploi précaire

**Mardi 28 juin 2011 :**  
CTPM

**Mardi 28 juin 2011 :**  
CTP Central des DDI

**Mardi 28 juin 2011 :**  
bureau de l'UGFF

**Mercredi 29 juin 2011 :**  
réunion du Collectif fédéral mer

**Mercredi 29 juin 2011 :**  
réunion OS / MEDDTL sur fusion des B administratifs

**Mercredi 6 juillet 2011 :**  
secrétariat fédéral

**Mercredi 6 juillet 2011 :**  
CCHS du MEDDTL

**Mercredi 6 juillet 2011 :**  
Bureau de l'UIT-CGT

**Jeudi 7 juillet 2011 :**  
groupe d'échanges du MEDDTL

**Mardi 12 juillet 2011 :**  
CTPM du MEDDTL

**Mardi 12 juillet 2011 :**  
bureau de l'UGFF



## INFOS BREVES



### ECOLE NORMALE SUPERIEURE La belle victoire des salariés précaires

Au terme de sept mois de conflit, dont quatre mois et dix jours de grève, les salariés précaires de l'ENS de Paris soutenus par l'Union Nationale FERC Sup CGT, la FERC CGT et l'UGFF CGT, notamment, ont remporté ce 23 mai une belle victoire. Elle est actée dans un protocole qui répond à toutes les revendications des grévistes :

- un contrat à durée indéterminée pour chacun des personnels contractuels grévistes ;
- un engagement de la direction pour garantir l'emploi des personnels contractuels répondant à des besoins permanents pour qu'ils puissent bénéficier prioritairement des dispositions de titularisation de la loi consécutive au protocole sur les contractuels qui sera votée fin 2011.
- le paiement des jours de grève à 75 %.
- une indemnité bi-annuelle correspondant à un montant mensuel de 75 euros brut. Depuis le début la CGT et ses organisations ont soutenu ce mouvement et se sont directement impliquées dans la lutte des salariés de l'ENS contre la double précarité dont ils sont les victimes : en CDD renouvelables chaque année, les personnels de cuisine vivaient dans l'angoisse permanente des lendemains incertains, à laquelle venaient s'ajouter des relations de travail anormales au sein du service.



### LE 21 JUIN CONTRE L'AUSTERITE Pour une autre gouvernance économique européenne

La CFDT, la CGT, l'UNSA, membres de la Confédération européenne des syndicats (CES), s'inscrivent dans la journée de mobilisation et d'information européenne et nationale, du 21 juin prochain, décidée par la CES. Le but de cette journée est de réaffirmer, à la veille du Conseil européen du 24 juin, que nous sommes « Contre l'austérité et contre le type de gouvernance économique que l'Union européenne veut imposer aux travailleuses et aux travailleurs en Europe ». Le message des syndicats européens est clair : Gouverner l'Europe, c'est renforcer son modèle social et non l'attaquer.

Le 12<sup>ème</sup> congrès de la CES qui s'est tenu à Athènes du 16 au 19 mai dernier, a condamné fermement les décisions prises par les Etats membres et les institutions européennes en matière de gouvernance économique et, plus particulièrement le Pacte euro-plus. Ce dernier ouvre la porte à des attaques sur les salaires, la protection sociale et l'autonomie de négociation des partenaires sociaux.



### COMITE DE PILOTAGE DES REGIMES DE RETRAITE 1<sup>ère</sup> réunion sous tension

La première réunion du Comité de pilotage des régimes de retraite s'est tenue ce mardi 31 mai. Après une introduction du ministre Xavier Bertrand, en charge de la présidence du Comité, chaque organisation syndicale a présenté une déclaration (déclaration CGT ci-jointe).

A l'exception de la CFE-CGC, toutes les organisations ont réaffirmé leur hostilité à une réforme injuste et inefficace.

Coté patronat, le Medef a exprimé sa satisfaction quant à la mise en œuvre d'une réforme qu'il appelait de ses vœux. Il a rendu hommage au courage du gouvernement.

Une discussion s'est ensuite engagée sur l'adoption d'un avis, conformément à la loi, portant sur la situation financière des régimes et sur la réalisation de l'objectif d'équilibre en 2018.

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Réorganisation des voies navigables :**

#### **Grève et actions du 6 et 7 juin ont permis de nouveaux reculs du ministère et donnent de nouveaux points d'appuis pour avancer dans les négociations.**

Le 7 juin, l'intersyndicale reçue par le Cabinet de la ministre prend acte des reculs et des appuis qu'ils constituent pour permettre d'atteindre les objectifs de transformation de l'EPIC en Etablissement public administratif (EPA) et d'apporter les garanties statutaires pour les agents (missions, emplois, organisations de travail, rémunération et régime indemnitaire, protection et action sociale...).

Les engagements de la Ministre portent sur un accord collectif en vue de déterminer les missions de l'EPA, les emplois dans le cadre de négociations avec les organisations syndicales limitant ainsi les recrutements sous statut privé au profit du recrutement principalement sous statut public. Le Conseil d'administration de l'EPA ne pourra s'opposer à cet accord négocié entre le ministère et les organisations syndicales.

Un projet d'accord global doit intégrer l'ensemble des décisions en vue de la finalisation du projet de loi qui sera un élément important d'appui pour les personnels pour ne pas laisser remettre en cause ces engagements lors du débat parlementaire.

Par exemple, la décision de ne pas transférer en pleine propriété le domaine public fluvial à l'EPA et de garantir qu'il n'y aura pas de fermeture de voies d'eau. Egalement celle de ne pas remettre en cause le maintien du service actif pour les personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat affectés à l'EPA aussi bien pour les personnels affectés au moment du transfert à l'EPA que pour les recrutements ultérieurs. La décision de ne pas remettre en cause l'engagement qu'il n'y aura pas de mobilité géographique imposée et celle du maintien des garanties de rémunération et de prestations sociales. Enfin, que les négociations du contrat de performances entre l'Etat et l'EPA ne s'opposeront pas aux engagements pris.

Pour la CGT, la réunion du 14 juin prochain est une nouvelle étape pour continuer à négocier les contenus revendicatifs à traduire dans ces premiers engagements en matière de missions, besoin en effectifs pour les satisfaire, les recrutements principalement sur du droit public (fonctionnaires, OPA,...) pour limiter les recrutements d'agents de droit privé, les garanties minimales du temps de travail en référence à l'instruction ministérielle du 6 janvier 2010. En matière d'action sociale, la CGT exigera des mesures d'harmonisation des prestations au sein de l'EPA pour tenir compte des dispositifs existants du ministère et de l'EPIC VNF.

**Les mobilisations ont permis de rendre les organisations syndicales incontournables dans l'évolution de ce dossier, elles ont fait bouger les lignes, elles doivent continuer à peser sur les décisions à venir. La mobilisation des personnels doit se poursuivre dans l'attente de l'audience du 14 juin prochain y compris en se donnant les moyens d'actions et de grève le 15 juin pour engager un nouveau rapport de forces si nécessaire ; la décision d'aujourd'hui de l'intersyndicale de suspendre la grève s'inscrit dans ce contexte des négociations.**

En perspective, il y a un projet de loi qui sera une nouvelle étape de la bataille à engager avec le Gouvernement pour ne pas laisser remettre en cause les engagements à venir de l'accord global lors des arbitrages interministériels.

Montreuil, le 7 juin 2011.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Réorganisation des voies navigables : Grève et actions du 6 juin sont indispensables !**

Le 7 juin, l'intersyndicale est à nouveau reçue par le Cabinet de la ministre pour prendre en compte les exigences des personnels. Le rapport des forces doit s'exprimer le plus fortement possible le 6 juin pour la prise en compte des revendications.

**D'ores et déjà, suite à la forte mobilisation des 2 et 3 mai et des quatre réunions de négociations avec le Cabinet de la ministre en mai, les lignes ont belle et bien bougé :** plus de transfert, en propriété, du réseau des voies navigables et des dépendances du domaine public fluvial à l'Etablissement public VNF ; transformation de l'actuel EPIC (droit privé) VNF en Etablissement Public Administratif (EPA : droit public) ; pas de mobilité géographique imposée exceptée certaines mobilités fonctionnelles.

**Cependant,** le Gouvernement maintient la mesure de réduction des 271 ETP dans le cadre de la RGPP. Il pousse à ce stade des négociations, la possibilité de maintenir des recrutements de salariés sur du droit privé au sein du futur EPA avec la création d'instances représentatives du personnel dans le droit fil des entreprises privés en application du code du travail. Il introduit le dispositif de création de filiales avec des participations dans des sociétés BTP ou autres, exemple CNR pour des opérations d'aménagements, de reconstruction des 25 barrages manuels en PPP, de création de microcentrales électriques et de ports fluviaux,....

**La CGT a dénoncé et s'oppose** à toute évolution vers des externalisations, des privatisations rampantes et une gestion entrepreneuriale basée sur la compétitivité et la rentabilité de la voie d'eau au mépris de l'emplois publics et des organisations de travail pour répondre aux besoins de l'exploitation de la voie d'eau (par exemple sans prendre en compte les contraintes et la pénibilité du 24h/24h et les emplois saisonniers, avec pour finalité une remise en cause du régime ARTT de l'ensemble des agents).

La CGT exprime ses plus fortes inquiétudes quant aux plans pluriannuels d'emplois du futur Etablissement qui ne sortent pas de la logique de compression des emplois et qui favoriseraient le recrutement sur droit privé et qui fragiliserait du coup la maîtrise publique.

S'agissant de l'actuelle expérimentation en Bourgogne, il n'est pas acceptable d'acter dans l'actuel avant-projet de loi, le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sans une analyse globale entre l'Etat, la Région et les personnels.

La CGT porte des exigences fortes sur les projets professionnels avec le besoin de reconnaissance des compétences et des qualifications, en terme de rémunération et de régime indemnitaire au sein de la future entité, en matière de conditions de travail, d'hygiène et sécurité et dans le domaine d'action social pour tous les agents du futur Etablissement.

La CGT exige des garanties de la part du futur Etablissement en terme de missions de service public y compris l'articulation avec les missions des DDT mixtes.

**L'enjeu de la mobilisation du 6 juin est bien réel, créer un nouveau rapport de force pour emporter de nouvelles avancées pour l'avenir de la voie d'eau et de nouvelles garanties statutaires pour les personnels.**

Nous rendrons compte de la négociation du 7 juin afin de décider ensemble des suites à donner.

En perspective, il y a un projet de loi qui sera une nouvelle étape de la bataille à engager avec le Gouvernement sur les arbitrages interministériels et pour trouver les appuis auprès des parlementaires lors de son passage au Parlement à la rentrée.

Montreuil, le 1<sup>er</sup> juin 2011.



Paris, le 7 juin 2011

## **De nouveaux reculs du ministère grâce à votre mobilisation !**

Nous avons obtenu, suite à la grève des 6 et 7 juin, de nouveaux engagements de la part du Directeur-adjoint du cabinet de la Ministre lors de l'audience de ce jour, qui ont été formalisés dans le relevé de décisions signé par le représentant de la Ministre que vous avez ci-dessous.

Dans la perspective de la prochaine réunion qui aura lieu le mardi 14 juin prochain, le Cabinet de la Ministre s'est engagé à envoyer un projet de loi finalisé intégrant les dispositions du relevé de décisions (ci-dessous) et un projet d'accord global reprenant l'ensemble des points évoqués depuis le lancement des négociations.

**Il est clair que le rapport de force continue de payer !**

**A ce stade, l'intersyndicale a décidé de suspendre la grève.**

**La question sera maintenant, pour les personnels, d'apprécier, en assemblées générales et au vu des textes annoncés, si ces reculs leur apparaissent suffisants ou s'ils nécessitent de reprendre la grève et le blocage de la navigation.**

**Aussi, afin de peser sur la prochaine (et ultime ?) réunion de négociations qui aura lieu le mardi 14 juin prochain, l'intersyndicale a décidé de déposer un préavis de grève pour le mercredi 15 juin.**

**Signé**

Jean HEDOU

**Signé**

Nicolas BAILLE

**Signé**

Hubert LEBRETON

**Relevé de décisions**  
**Réunion de concertation sur la réforme des voies navigables**  
**Mardi 7 juin 2011**

**1 – L'Agence des voies navigables en France sera un établissement public administratif, pouvant employer :**

**des fonctionnaires,  
des OPA,  
des agents de droit public,  
des agents de droit privé.**

**2 – Un accord collectif déterminera les perspectives pluriannuelles de recrutement des différentes catégories de personnel visées au point 1, en fonction des missions de l'Agence, et sur la base de la cartographie initiale des emplois. Engagement de négociation sous l'égide du ministère avec les organisations syndicales pour établir un premier projet d'accord avant le débat législatif.**

**3 – A l'issue d'une période de 3 ans et tous les trois ans, cet accord sera renégocié et validé par le CA de l'agence, qui ne pourra s'y opposer.**

**4 - Le domaine public fluvial ne sera pas transféré à l'Agence en pleine propriété, il n'y aura pas de fermeture de voies.**

**5 – Les missions de l'Agence décrites à l'article 1 du projet de loi seront complétées, notamment en cohérence avec les dispositions actuelles du code des transports.**

**6 – Les instances représentatives du personnel seront distinctes, dans un premier temps, entre les instances de droit public, pour les agents de droit public et les instances de droit privé pour les agents de droit privé.**

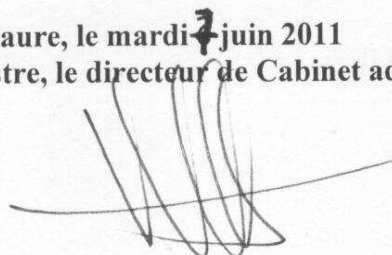
**7 – Le service actif est maintenu pour les personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat affectés à l'Agence : aussi bien pour les personnels affectés au moment du transfert que pour les recrutements ultérieurs.**

**8 – Engagement de concertation avec les organisations syndicales sur les projets de décrets d'application de la loi**

**9 – Confirmation des engagements pris lors des précédentes discussions, notamment en matière de mobilité (pas de mobilité géographique imposée), et de garanties de rémunérations et de prestations sociales**

**10 – Prochaine réunion mardi 14 juin à 14 heures 30. Envoi mercredi 8 juin aux organisations syndicales d'un projet d'accord global reprenant l'ensemble des points évoqués depuis le lancement des négociations et du projet de loi finalisé conforme aux dispositions du présent relevé de décisions.**

**Fait à Roquelaure, le mardi 7 juin 2011**  
**Pour la Ministre, le directeur de Cabinet adjoint.**





Montreuil, le 31 mai 2011

## COMMUNIQUE AUX MILITANTS SUR LA REORGANISATION DES VOIES NAVIGABLES

Depuis plusieurs mois, le Ministère de l'Ecologie, du développement Durable, des Transports et du Logement a lancé un projet de transfert du réseau de voies navigables à l'EPIC VNF (Voies Navigables de France).

Dès le début de ce projet, la Fédération Nationale de l'Equipement et de l'Environnement CGT s'est opposée à ce transfert, lourd de conséquences pour les salariés, perte de statut ouvrant la porte à la privatisation.

**La CGT qui a impulsé une démarche unitaire a permis de créer les conditions d'une puissante mobilisation, les 02 et 03 mai 2011, obligeant le Ministère à revoir sa copie.**

Ainsi, plusieurs tables rondes ont été organisées et, lors de la rencontre du 12 mai 2011 avec la Ministre, la délégation de l'UIT n'a pas manqué de revenir sur ce dossier chaud.

**Le rapport de forces a donc été de nature à faire reculer le Ministère !**

Une prochaine réunion est prévue, le **07 juin 2011**. Afin de mettre cette réunion sous la pression et le contrôle des salariés concernés, un préavis de grève a été déposé pour le **06 juin prochain** par l'intersyndicale.

**DANS LE CADRE DES ORIENTATIONS PRISES LORS DE NOTRE DERNIERE CONFERENCE DE L'UIT, NOUS APPELONS LES ORGANISATIONS DE LA CGT, EN TERRITOIRES, A AGIR EN CONVERGENCE POUR LA DEFENSE ET LE RENFORCEMENT DE CE SERVICE PUBLIC, EN INTERPELLANT, NOTAMMENT, LES ELUS LOCAUX LA OU IL Y A DES PERSONNELS CONCERNES.**

Afin de vous aider à mieux maîtriser ce dossier, vous trouverez ci-joint une note UIT ainsi qu'une note de la Fédération Nationale de l'Equipement et de l'Environnement.

Fraternellement.

**Dominique LAUNAY**  
Secrétaire Général





## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

### ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

#### **Fusion des corps techniques de catégorie B un recul de l'administration ?**

Vendredi 27 mai 2011, sous la pression des contrôleurs des TPE et des personnels d'exploitation qui ont envahi la séance, la Directrice des Ressources Humaines (DRH) a été contrainte de retirer de l'ordre du jour du groupe d'échange du ministère, dernière étape avant le passage en CTPM, le point concluant la fusion des corps de Techniciens Supérieurs de l'Équipement, Contrôleurs des TPE et Contrôleurs des Affaires Maritimes dans le cadre de la réforme de la catégorie B.

Effectivement, lors de quatre réunions du groupe de travail, ou plutôt de « discussion », l'administration est resté sourde aux revendications portées par la CGT quant au reclassement, au régime indemnitaire, au recrutement, au déroulement de carrière, ...

La CGT a exigé à cette occasion l'ouverture de discussions sur la base de ses revendications, notamment :

- Un véritable déroulement de carrière, depuis la catégorie C vers la catégorie B et de la catégorie B vers la catégorie A. (il faudrait 2000 postes en catégorie A pour les 11,5% Contrôleurs et 16,5% TSE actuellement bloqués et concernés par la suppression de l'Emploi Fonctionnel de TSE),
- Un recrutement qui ne condamnerait pas à moyen terme les écoles, l'administration souhaitant des agents immédiatement formés et opérationnels,
- Un reclassement identique des Contrôleurs et des TSE,
- Une meilleure grille de reclassement, comme celle obtenue par les Techniciens Supérieurs d'Études et de Fabrication (ministère de la Défense),
- Un régime indemnitaire au bénéfice de tous,
- Etc ...

La CGT a refusé de prendre part au chantage de certaines organisations syndicales qui au prétexte que des agents retraitables attendaient leur reclassement dans le Nouvel Espace Statutaire (NES), cautionnent la mise en œuvre immédiate de la réforme rétrograde de l'administration. Pour la CGT il est hors de question de sacrifier les 13000 agents du nouveau corps. Aucun des agents du futur corps ne peut se satisfaire de cette réforme.

Le 27 mai la DRH s'est engagé à réactiver le groupe de travail, mais soyons conscients, pour que les négociations s'engagent réellement et aboutissent en faveur des personnels, une seule solution mettre la pression. Seule la mobilisation des personnels peut faire échec à la politique du ministère qui s'inscrit pleinement dans la RGPP et le démantèlement des missions de service public.

Les Contrôleurs des TPE et les Contrôleurs des Affaires Maritimes seront en grève le 15 juin à l'appel de la CGT et de FO. Le front du refus doit s'élargir. Les personnels doivent débattre en assemblées générales des actions à mener.

---

Lire le Communiqué CGT-FO pour la grève du 15 juin chez les Contrôleurs :

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3646>

Lire l'Appel fédéral « Mobilisation des catégories B » :

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3623>



# Communiqué

## Groupe d'échanges fusion de corps catégorie B technique du 27 mai 2011

Les contrôleurs des TPE et des Affaires maritimes se sont largement mobilisés, vendredi 27 mai 2011, en envahissant le groupe d'échanges où devait être présenté avant passage en Comité Ministériel, le projet de décret du futur corps des techniciens supérieurs du développement durable. L'administration considérant son projet finalisé a clos les discussions en groupe de travail.

La mobilisation massive des contrôleurs, a permis de faire retirer ce projet de fusion de l'ordre du jour de ce groupe d'échanges.

La directrice des ressources humaines, Hélène EYSSARTIER, s'est engagée à réunir de nouveau, le groupe de travail pour débattre sur les points de blocage.

Les contrôleurs des TPE et des Affaires maritimes ont réaffirmé qu'ils étaient opposés à cette fusion à minima.

Ils ont dénoncé, l'absence de prise en compte de leurs revendications sur les missions, le reclassement, les recrutements, les déroulements de carrière et le régime indemnitaire.

Les contrôleurs ont réaffirmé qu'ils s'opposeraient par tous les moyens, à la dévalorisation qui découle, d'une part, de l'architecture du Nouvel Espace Statutaire et du projet de création de ce nouveau corps. Ils exigent un reclassement à l'identique de celui des techniciens supérieurs.

Les contrôleurs des TPE et des Affaires maritimes n'acceptent pas la situation qui leur est faite au travers de cette réforme, ils ont aussi fait part à la DRH, de leur mécontentement, sur les différents reports de la CAP de promotions, de l'obligation de repasser les épreuves du concours de contrôleur principal (perte des copies), des difficultés liées aux mutations, du non paiement des heures supplémentaires. La situation faite aux agents et chefs d'équipe pour l'accès à la catégorie B a été dénoncée.

**L'intersyndicale CGT et FORCE OUVRIÈRE des Contrôleurs des TPE et des Affaires maritimes a décidé de poursuivre le mouvement par un appel à la mobilisation pour l'aboutissement de nos revendications, avec une journée de grève et d'action, prévue le 15 juin 2011.**



6 Juin 2011,

## « Stratégie Nationale de la Biodiversité » Destruction du service public et contre-volonté politique : exemple de la Lorraine.

La SNB adoptée le 19 mai dernier sous l'égide du Ministère en charge de l'Ecologie (MEDDTL) est un document qui s'inscrit dans les engagements internationaux de la France. Déclinant de façon théorique les orientations stratégiques et objectifs fixés par la Convention de la Biodiversité de l'ONU (CBD), cette stratégie s'articule selon 6 axes consensuels, sans aucun engagement concret du MEDDTL

Soutenir réellement ces objectifs de sauvegarde de la biodiversité, équivaut à **dénoncer la casse du service public** de protection de la nature et **l'absence de volonté politique** pour protéger la biodiversité, voire le mépris sous-jacent pour ces thèmes derrière la façade repeinte en vert, et proposer des pistes.

### 1 Les ravages de la RGPP

« Zone de gouvernance » DREAL Lorraine :

En Lorraine, 435,3 ETP titulaires sont affectés au « BOP 113 Urbanisme Paysage Biodiversité Eau », dans la « zone de gouvernance DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement, Service Navigation et les « DDT » - Directions départementales des Territoires). Sur ces 435 ETP, **55** sont affectés à l'action 7 « Biodiversité », dont 29 en DREAL (estimations basées sur « SALSA ») et le solde dans les 4 DDT.

Ces effectifs ont certes augmenté en DREAL depuis 2007 grâce à l'ouverture de postes dits « Grenelle », mais cela correspondait à de nouvelles missions « grenelliennes » (Plans Nationaux d'Action (PNA), Trame Verte, Stratégie Aires Protégées ...). Cependant il faut noter que **ces postes ne sont pas des créations nettes mais des transferts internes**, principalement des « réorientations » des agents « ex-équipement », alors qu'ils ne bénéficient que de quelques jours de formation au thème complexe de la biodiversité (ces quelques jours étant remis en cause par les restrictions budgétaires drastiques en cours).

De plus, les **DREAL et DDT ne se remettent pas des fusions** à la hussarde.

Aux « préfigurations » succède une phase de « post-figuration », **les services restent durablement désorganisés** : la répartition des tâches entre DREAL et DDT reste aléatoire, une gêne quotidienne est ressentie du fait de l'insuffisance criante de personnels et de moyens pour les services généraux, beaucoup de tâches administratives, logistiques incombent désormais aux agents techniques y compris

chefs de cellule, souvent des ingénieurs divisionnaires désormais réduits à des tâches bureaucratiques de « contremaîtres »...

Cette désorganisation inefficace générée par la RGPP, est bien illustrée par la situation de la Division « Expertise » de la DREAL, chargée entre autres de donner les avis « eau – paysage biodiversité » sur l'ensemble des dossiers instruits par la DREAL (urbanisme, installations classées, infrastructures etc.) : **3 Agents se partagent 350 dossiers à traiter par an** (chiffres 2010) : dans ces conditions seuls certains dossiers peuvent être instruits correctement, et le poste « Grenelle » supplémentaire affecté à cette division, quand il sera attribué, ne suffira pas à améliorer la situation...

Enfin la situation est mauvaise pour la partie des 435 ETP du BOP 113 affectés à l'Urbanisme en DDT et DREAL (droit du sol : instruction des permis de construire, planification, SCOT, ZAC ...). Ce service public régalien, indispensable à l'application d'une politique de biodiversité –notamment de trame verte- est fortement remis en cause par les 2 vagues de RGPP (2008/2010 et 2011/2013). Ainsi le DREAL Lorraine vient de faire remonter au SG du MEDDTL dans le cadre de « RH 2011-2013 », **les postes « Urbanisme » comme principales cibles pour « rationaliser » les effectifs (entendre supprimer)**. Les services généraux, déjà dramatiquement « rationalisés » en Lorraine, ne sont plus « ciblés prioritairement », le fonctionnement courant de la DREAL et des 4 DDT étant déjà des plus aléatoires, les agents survivants sont totalement surchargés...

En conclusion sur ce point, les réaffectations en « postes grenelle » restent numériquement insuffisants face aux nouveaux défis, et aussi à cause de la désorganisation générée par la RGPP en DREAL et DDT. Le « redéploiement interne » vers la biodiversité, est contrebalancé par les suppressions de postes en cours au MEDDTL, le projet RH 2011-2013 réduisant notamment le service public de régulation de l'urbanisme, comme du logement.

#### *Les établissements publics ONCFS et ONEMA*

L'année 2011 marque un tournant avec l'application de la RGPP à ces établissements chargés de la biodiversité : économies de fonctionnement (au moins 10 %) et non remplacement d'un départ en retraite sur 2.

Concernant **l'ONCFS** (Office national de la chasse et faune sauvage) et **l'ONEMA** (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), la région est touchée par une difficulté de recrutement majeure. **A été décrété le gel des nouveaux recrutements jusqu'en 2013, alors même que les missions de protection de la Faune Sauvage (Biodiversité) devraient être développées.**

A **l'ONEMA**, c'est l'impossibilité des services centraux de fournir les renforts attendus – **15 postes vacants à l'ONEMA en Lorraine**. De plus, **le MEDDTL demande à l'ONEMA de ne plus s'occuper de biodiversité** : il est officiellement demandé à l'Office d'abandonner ses missions de protection des Zones Humides, des Ecrevisses et des Frayères (zones de reproduction des poissons) !

## 2 « Une politique de gribouille »

- Il est annoncé par toutes les sources, un gel de tout nouveau crédit relatif à la biodiversité, dès le prochain dialogue de gestion de septembre qui devraient retirer tout nouveaux moyens (autorisation d'engagement) aux DREAL, jusqu'aux présidentielles.

**Et les priorités désormais annoncées par le Ministère, dévoilent à quel point le Grenelle de l'Environnement a accouché d'une souris :**

> Appel à projets pour la restauration des sites Natura 2000 dégradés,

La priorité n'est désormais plus la signature de contrats et Chartes Natura 2000 opérationnels...mais de masquer l'inefficacité, de mieux en mieux connue par la Commission Européenne, de l'ensemble du dispositif français qui a toujours souffert du manque de courage politique et de moyens.

**La plupart des sites Natura 2000 en Lorraine sont en effet dégradés**, par retournement de prairies, intensification de l'exploitation forestière, inefficacité et lourdeur volontaire du dispositif « Docob – Copil ». Et l'évaluation des incidences (article 6 de la Directive Natura 2000) est désormais déclinée en un système de listes positives destiné à « calmer » la Commission Européenne et à satisfaire l'irréductible carré d'opposants à Natura 2000.... Rappelons qu'un rapport de l'inspection générale estimait en 2008 à 450 ETP en régions et départements, le besoin d'effectifs de contrôle d'Etat des engagements des différents gestionnaires des sites Natura 2000 (rapport Badré).

> Trame verte et bleue en zones urbaines,

**Après l'abandon de toute mesure réglementaire, le programme phare du Grenelle en terme de biodiversité (destiné à rattraper le retard français en la matière), la TVB, est désormais enlisée dans la «comitologie » ;** pour reprendre les termes du MEDDTL.

A part l'acquisition des 20 000 Ha de zones humides, financée par les redevances « eau » payées à 80 % par les ménages et le solde par les industriels et agriculteurs, aucun moyen n'est prévu pour préserver les trames bien plus essentielles que la trame en zone urbaine : **la trame bleue, la trame agricole et la trame forestière...**

Preuve en est, l'absence de moyens d'Etat et de pression sur la SANEF (Société des autoroutes du Nord Est de France), pour financer l'indispensable projet d'éco-pont du col de Saverne, qui permettrait pourtant d'assurer l'avenir du noyau de populations de Lynx et de Chats forestiers de cette partie de l'Europe.

> Cartographie au 1/25000ème des habitats naturels à l'horizon 2018,

Cette cartographie est reportée de 2 ans, comme la cartographie fine des Trames Zone Humides, Agricoles et Forestières par satellite, en effet **les budgets prévus pour financer ces programmes scientifiques sont également gelés jusqu'aux élections présidentielles !**

Comme ça on ne verra plus les retournements de prairies...

> Poursuite de l'Atlas de la Biodiversité des Communes (ABC).

Cette mesure de communication, non prévue dans le Grenelle et lancée unilatéralement par Chantal Jouanno, **n'a donc pas été abandonnée comme le demandait y compris les Directeurs Régionaux DREAL. Au contraire, elle est décrétée prioritaire !**

Il est pourtant avéré, que si l'idée est intéressante, le dispositif est prématuré alors que l'inventaire ZNIEFF, base scientifique de l'ensemble du dispositif biodiversité, reste à achever dans 2/3 des régions... Et que le Système d'Information Nature et Paysage (SINP) gagnerait tant à être alimenté régulièrement, validé et organisé...

« ABC » n'a donc pas les fondements scientifiques nécessaires, est saupoudré dans quelques communes par région. Et a été très mal enclenché avec une absence totale de consultation des acteurs locaux pourtant indispensable à son succès : Parcs Naturels Régionaux, conseils généraux (espaces naturels sensibles), services du MEDDTL (qui n'ont déjà pas le temps de s'occuper des autres dossiers...)

Alors que la poursuite de Natura et des ZNIEFF aurait du être ciblés prioritairement, ainsi que la mise en place de la TVB... Alors que de nouveaux dispositifs « Grenelle » ont été lancés (SCAP, PNA)... Alors que l'empilement du mille-feuilles de politiques non coordonnées de biodiversité devient vraiment ingérable... **L'arrivée en surplus d'« ABC », sans moyens supplémentaires et sans concertation, est le symbole même du nuage de fumée verte des communiqués ministériels de la politique de biodiversité du Ministère, destiné à noyer le poisson.**

### **3 « Ca commence à bien faire ces histoires d'environnement »**

*La politique forestière*

Le directeur en charge de la commercialisation de l'ONF, a fait plusieurs descentes en Lorraine, afin d'y réciter le discours du Chef de l'Etat en la matière, en forêt domaniale et communale.

Dans des zones Natura 2000, dans les sapinières vosgienne à Grand Tétras comme dans les Chênaies centenaires, la pression hiérarchique est constante et le discours invariable : **plus un arbre de plus de 50 cm ne doit rester debout ! (sic)** Fi des futaies mélangées, fi des petits oiseaux de Natura 2000 (sic), **priorité à la monoculture productive du résineux et à la création de voies de dessertes ...**

La RGPP frappe en même temps, et l'Etat tente de faire disparaître le métier même de garde forestier en spécialisant les agents dans les restructurations successives.

Le taux de suicide de nos collègues de l'ONF n'a rien à envier à celui du MEDDTL, et il n'y a rien à attendre du contrat de plan état-ONF qui va passer en douce cet été...

*L'« Opération d'Intérêt National » du chef de l'Etat*

Cette opération « voulue par le chef de l'état » comme répété à l'envi, consiste à réaliser une « éco-cité » à la frontière du Luxembourg. Elle va se structurer le long

d'une nouvelle route à construire. Or, une ligne de chemin de fer désaffectée ne demande qu'à être réhabilitée, entre Villerupt et Esch (Lux) pour drainer le flux de frontaliers...

Et cette « écocité-route » est planifiée dans des anciennes friches minières en pleine reconquête de biodiversité : quelque 60 espèces protégées, dont certaines des plus rares, y trouvent refuge.

Côté luxembourgeois, un site Natura 2000 protège le milieu. **Côté français, ces milieux naturels vont-ils être « éco-bétonnés » ?**

*Le Grenelle gît à Villoncourt, république bananière des Vosges...*

**La décharge de Villoncourt** est en cours d'excavation (phase de travaux préparant le début d'exploitation de mise en décharge de déchets), en pleine clairière forestière, **sur une nappe phréatique qu'on tente d'épuiser depuis 3 mois et qu'on déverse dans la nature, au beau milieu d'une population de Sonneurs à Ventre jaune**, qui vient de coloniser le chantier inexorablement envahi par l'eau...

**SUEZ couvre le tout de bâches censées imperméabiliser la décharge et l'administration continue à ce jour à couvrir SUEZ.....**

Le département a un taux de recyclage des déchets parmi les plus faibles de France. Le Préfet 88 clame qu'il a agit sous pression quand il a autorisé la décharge, en censurant les avis de ses services de l'eau et de la nature (DREAL service « ex-DIREN », DDT et ONF) et l'avis de l'hydrogéologue agréé.

Le président du Sénat et président du Conseil Général, Christian Poncelet, s'est rendu récemment au conseil municipal de la commune voisine, entouré de ses « amis » de SUEZ Environnement. Il a expliqué au conseil municipal médusé, qu'il fallait revoir leur remembrement, pour ajouter 3 km de routes, que ses amis de SUEZ paieraient « fifty-fifty ».

1,5 KM a déjà été construit illégalement pour desservir la décharge, avec des matériaux issus de filtres d'incinérateurs anormalement chargés de plomb et de baryum, au-dessus d'une rivière à Brochets (qualifiée de « fossé » dans l'étude de Suez)...

Tout cela lui permettant de justifier sa route Epinal Rambervillers St-Dié, serpentant autour des voies existantes, jusque dans des zones à Grand tétras du Massif Vosgien..... M. Poncelet ayant obtenu en 2008 du Ministre Borloo, le premier Partenariat Public Privé pour faire une route « grenellienne » ?!

Une voie ferrée est opérationnelle entre Epinal et Rambervillers et ne demanderait qu'à être développée.

Mais ce département serait-t-il condamné au sous-développement et à la gérontocratie ?

...Rossinot, Morano et le pouvoir du « Château »

Quant au Maire de Nancy, il a obtenu de Jean-Louis Borloo, la relance du Grand Canal devant relier la Saône à la Moselle comme mesure phare du Grenelle.

Là encore, ce serait trop compliqué de développer le frêt, mieux vaut se lancer dans un projet techniquement infaisable, qui fait perdre leur temps aux agents de VNF et des SN et alimentent les bureaux d'études.

Sans parler de la catastrophe hydrique engendrée par la coupure des têtes de bassin de la Saône et de la Meuse, ce projet pharaonique s'il voyait le jour créerait un couloir d'invasion pour la remontée des espèces méridionales, et couperait le sud de la Lorraine et la Franche Comté en 2, avec cette infrastructure infranchissable de 80 mètres de large...

Mr. Rossinot adore décidément la Trame Verte et Bleue ! La société immobilière SOLOREM dont il est le président, et la Communauté Urbaine dont il est le président aussi, ont relancé le projet d'urbanisation du plateau de Brabois.

Cette ZNIEFF constitue une des dernières zones naturelles de la banlieue de Nancy. Mais qu'on ne s'inquiète pas, une station de plante protégée sera conservée et grillagée autour des immeubles.

Inutile bien sûr d'attendre les conclusions de la Trame Verte du SCOT pour lancer tous ces chantiers...

Quant à la ministre Morano, elle « rêve la nuit de la centrale photovoltaïque de Toul-Rosières » (sic); le Préfet a donc là aussi été obligé de censurer ses services, et le dossier est passé en force. Des colonies de Chauve-souris se reproduisent dans les bâtiments désaffectés et sont menacées de destruction ; et 100 Ha de prairies de fauche en cours de renaturation (espace naturel sensible du CG 54) sont consommés, alors qu'autour de Toul de vastes zones commerciales se sont déjà étalées....

Les associations de protection de la Nature ont donc saisi en urgence l'ONCFS et la justice.

\* \* \*

Depuis le « ça commence à bien faire ces histoires d'environnement », le Grenelle a aussi été abandonné en rase campagne concernant l'agriculture.

Ces exemples, qui font le quotidien des agents du service public de l'Environnement, montre le vrai visage du régime en place : **celui de l'ultralibéralisme sans aucun respect pour l'environnement ...encore moins pour la biodiversité.**

La RGPP étrangle les services en charge de l'environnement, et on demande aux agents, qui sont écoeurés, de servir de caution à ce « green-washing » d'Etat.

Le Code de l'Environnement, le Code Forestier, le Code Rural et le Code de l'Urbanisme sont ainsi quotidiennement vidés de leur sens, à coup de RGPP et d'instrumentalisation de l'Etat... L'intérêt public se confond désormais avec celui des multinationales et de politiciens qui travaillent pour elles.

L'environnement est gravement menacé par la poursuite de ces politiques.



#### **4 Le chantier de reconstruction**

Dès aujourd'hui, la reconstruction du service public de l'environnement dont celui de la biodiversité, doit être envisagé, ne serait-ce que pour garder l'espoir dans ce cauchemar sarkozyste...

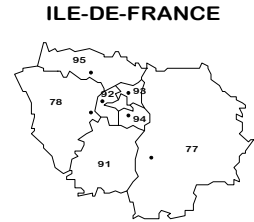
Un service public de l'environnement efficace, créateur d'emplois est envisageable dans le cadre d'une politique réellement écologique.

Le développement du rail, une forêt et une agriculture multifonctionnelle, le développement d'une économie écologique –isolation, recyclage, énergie solaire..., le tout dans le cadre d'un vrai réseau écologique protecteur des milieux naturels, permettra d'atténuer les effets du réchauffement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

La mise en œuvre d'une telle planification écologique est en effet indispensable pour la survie des générations futures.



# LA NATIONALE 6 MENACÉE D'ABANDON



Direction des Routes Ile-de-France

Le syndicat CGT des personnels de la Direction des Routes Ile de France (DiRIF), [ex services routes DDE, nous assurons par exemple la viabilité du réseau ou encore le salage en période hivernale] vous informe et dénonce la fermeture programmée du Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) routier de Montgeron dont le périmètre d'intervention est la Nationale 6 du carrefour Pompadour à la Francilienne.

Des moyens en moins pour le service public qui vont avoir un impact considérable sur la vie des usagers de cet axe. Plus de trois ans après son lancement la Révision Générale des Politiques Publiques a durement impacté le fonctionnement des services publics que ce soit : l'école, l'hôpital, la justice, la sécurité etc... l'exploitation des routes nationales n'y échappent pas.

## CONTRADICTOIRE - IRRESPONSABLE – SANS VISION D'AVENIR

Pourquoi programmer la fermeture du CEI de Montgeron alors que des aménagements importants sont en cours sur la N6 visant à l'amélioration du niveau de service de cette route nationale ? Au sud de la N6 (au niveau de Tigery), par la réalisation de l'échangeur de la Croix de Villeroy et au nord, le réaménagement du carrefour Pompadour !

**Des conséquences dramatiques pour les usagers et les riverains.** Pour les usagers, déjà familiers d'encombres parmi les plus durs d'Ile-de-France, les conséquences seront immédiatement perceptibles : allongement des bouchons et des temps de parcours dès lors qu'un événement météo, un incident ou un accident, des travaux seront en cours dans ce secteur. Du point de vue de la sécurité, l'entretien (fauchage des talus, élagage, bouchage des nids de poules, ramassage papiers et autres ordures sur les accotements) sur cette section de route Nationale se fera de manière beaucoup plus espacée qu'aujourd'hui (alors qu'il est déjà nettement insuffisant), voire plus du tout à certaines périodes de l'année !

**Quelle perspective pour l'avenir ?** Alors qu'il faudrait investir pour résoudre les encombrements au niveau de Villeneuve Saint Georges : réaliser une déviation, développer des transports en commun efficaces, construire des parkings pour faciliter les échanges entre les modes de transport. La fermeture du CEI de Montgeron démontre à quel point l'état se désengage et est à contre-courant d'une gestion raisonnée de la route.

Les personnels du CEI de Montgeron (11 ETP : 9 postes pourvus, 2 vacants) seront déplacés à Villabé (Essonne) et Chevilly-La-Rue (Val-de-Marne). La traduction dans le travail au quotidien sera toute l'année l'allongement d'une à deux heures des circuits de patrouillage (Entretien, contrôle de viabilité du réseau) ou de salage en période hivernale qui ne sera plus que curatif (abandon du préventif), mais aussi des temps d'intervention sur les chantiers ou sur les accidents qui seront allongés dans un secteur difficilement accessible tant au Nord dans le Val de Marne (Carrefour Pompadour et Bouchon de Villeneuve Saint Georges), qu'au sud cuvette sur la Francilienne (N104) entre Evry et Corbeil.

**Des solutions existent**, elles consistent à développer le CEI de Montgeron pour accompagner l'amélioration du niveau de service de la Nationale 6, faciliter les échanges entre les modes de transport. Le coût de ces solutions est sans rapport aux millions d'heures perdues dans les encombrements tous les jours par les usagers des transports publics.

**Vous aussi vous pouvez agir**, interpeller vos élu(e)s locaux, conseillers généraux, régionaux, sénateurs et députés. Ensemble nous pouvons mettre en échec un projet qui signerait l'abandon d'un secteur déjà sinistré et profiter de cette occasion pour mobiliser la population les élus pour trouver des solutions aux problèmes quotidiens de transport que nous subissons tous.

Déclaration CGT, FSU, CFDT, FO, UNSA  
des représentants du personnel du CERTU<sup>(\*)</sup>  
au CODOR du 8 juin 2011

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du CODOR,

Le principe et le contenu de cette déclaration ont été décidés lors de l'assemblée générale du personnel du Certu qui s'est tenue hier, mardi 7 juin 2011. Les agents du Certu tiennent à ce que nous rapportions ici les sujets de mécontentement suivants : tout d'abord, le lieu choisi pour ce CODOR ; ensuite, la méthode ; et enfin, le contexte actuel d'évolution des services de notre ministère et de son réseau scientifique et technique en particulier.

Le personnel tient en premier lieu à vous faire part de sa désapprobation à propos de la tenue de ce CODOR hors des locaux du CERTU. Ce choix revient à priver un grand nombre d'agents de l'accès aux échanges du CODOR. Il est d'autant plus dommageable compte tenu des sujets à l'ordre du jour de cette séance, en particulier celui sur l'évolution du CERTU. Enfin, et ce n'est pas qu'anecdotique, ce choix nous laisse perplexes en raison de la baisse draconienne de notre budget de fonctionnement qui nous conduit à limiter nos déplacements professionnels.

Concernant la méthode, le personnel dénonce les conditions dans lesquelles est organisé le débat sur le rapport du CGEDD portant sur l'évolution de la gouvernance du CERTU. La diffusion de ce rapport a fait l'objet d'un veto de la part du cabinet de Madame la Ministre. De fait, le personnel juge que les conditions d'un réel débat ne sont pas réunies aujourd'hui. Qu'y a-t-il donc de si confidentiel dans ce document qui justifie ce veto ? Quelles sont les raisons qui justifient aujourd'hui l'urgence à discuter sur ce rapport secret annoncé depuis plusieurs mois ?

Enfin, le personnel tient à rappeler son attachement aux missions de service public qui sont le cœur de l'activité du Certu. Or l'évolution globale du réseau scientifique et technique de notre ministère, les baisses de moyens financiers et humains qui affectent plusieurs de ses composantes, rendent impossible le maintien d'un service public à la hauteur des attentes des bénéficiaires du Certu et des bénéficiaires du réseau scientifique et technique en général. Après les réorganisations des services centraux et territoriaux de notre ministère, est-ce aujourd'hui au tour du réseau scientifique et technique de subir une cure d'austérité ? Nous entendons trop souvent parler de ce RST comme d'un réservoir potentiel d'effectifs qui pourraient être sacrifiés au nom de la Révision générale des politiques publiques. Le personnel du Certu a une toute autre conception de ce réseau et de ses missions. Il n'est pas dupe du fait que ces questions viennent en débat aujourd'hui alors que se discute le projet de budget 2012 du gouvernement.

Le personnel sera attentif au contenu des échanges de cette séance de CODOR. Il attend le compte-rendu que nous lui ferons lors de la prochaine assemblée générale prévue mardi 14 juin. Il sera vigilant quant aux suites données à toutes ces réflexions.

Nous vous remercions de votre attention.

---

(\*) CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques



# ELECTION

Comité Technique Ministériel du MEDDTL

20 octobre 2011



## Candidature commune CGT et FSU

Les attaques contre le Service Public, contre le statut de la Fonction Publique sont incessantes.

La RGPP, les réductions d'effectifs et la Réforme de l'Administration Territoriale de l'État déstabilisent nos services et tous les agents.

La Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement et la FSU du MEDDTL (SNE, Sup'équip, Snamer) constatent leur accord sur la gravité de la situation et la nécessité de développer l'action unitaire pour un Service Public technique de l'État, de qualité, avec une forte présence territoriale. Nos combats et nos valeurs sont pour l'essentiel vraiment très proches, voire identiques. Pour que s'affirme fortement une expression majoritaire d'un syndicalisme de transformation sociale, unitaire et rassemblé, CGT et FSU ont décidé de présenter une candidature commune à l'élection pour le Comité Technique Ministériel (CTM) le 20 octobre 2011.

La liste présentée comportera des femmes et des hommes issus de la CGT et de la FSU, de tous les services et de tous les horizons, selon un équilibre et une représentativité de 83% pour la CGT et 17 % pour la FSU, sur tous les champs de notre ministère et de ses établissements publics.

Vous l'avez compris, cette élection au CTM est capitale. Elle permettra de défendre les revendications des personnels. Elle déterminera notre meilleure capacité à négocier, signer ou s'opposer aux textes proposés par notre ministère. Elle déterminera également la représentativité de nos syndicats au Conseil Supérieur de la Fonction Publique (lieu où les textes généraux de la Fonction Publique sont présentés, amendés, rejetés).

***Le 20 octobre, je vote CGT - FSU !***

**Ensemble, donnons du sens à nos missions**



## Le gouvernement persiste : nous aussi

**A**vec environ 150 initiatives (rassemblements, manifestations...) recensées sur tout le territoire, auxquelles ont participé des dizaines de milliers d'agents de la Fonction publique, la journée d'action unitaire du 31 mai constitue indéniablement une réussite.

Face aux légitimes exigences salariales des personnels portées par les 8 organisations syndicales représentatives, le Directeur de Cabinet du Ministre a opposé une fin de non recevoir, en particulier sur la valeur du point.

Ce faisant, il a indiqué clairement que le Président de la République et le gouvernement ont choisi la voie de la confrontation.

Tous les syndicats ont à nouveau condamné cette politique injuste et régressive, ce refus du dialogue social et exigé l'ouverture immédiate de négociations sur la valeur du point et la grille indiciaire.

Une nouvelle rencontre unitaire va avoir lieu dans les prochains jours pour décider des prolongements à donner à la mobilisation d'aujourd'hui.

D'ores et déjà, la CGT appelle à débattre des suites et de l'amplification du mouvement.

Montreuil, le 31 mai 2011

---